

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

SG n° 94.102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

21 Octobre 1994

**DATE D'AFFICHAGE**

21 Octobre 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme MONTRON par M. MOST  
Mme FONTAN par M. LE GUEUT  
M. MUSSETTI par M. MONNARD  
Mme PARROU par M. BERLAND  
M. POTENNEC par Mme PELTIER  
M. QUENTIN par M. REVOLAT

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 21  
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Elections à la Chambre d'Agriculture - Révision des listes électorales - Désignation d'un membre de la Commission

**VOTE** : UNANIMITE

Les élections pour le renouvellement des membres de la Chambre Départementale d'Agriculture auront lieu entre le 15 Janvier

et le 28 Février 1995.

Conformément aux dispositions du décret N° 82 - 688 du 3 Août 1982 modifié, et de la circulaire préfectorale du 16 Août 1994, la révision des listes électorales doit être menée par une Commission Communale composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué du Préfet et d'une personne désignée par le Conseil Municipal et remplissant les conditions pour être électeur à la Chambre d'Agriculture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu le décret 82 - 688 du 3 Août 1982 relatif à la révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture,
- Vu la circulaire préfectorale du 16 Août 1994, relative à la révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de désigner en qualité de membre de la Commission Monsieur Edouard BIRON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 7 Novembre 1994**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**